

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

---

### 1- Identification de la substance / préparation et de la Société

Désignation commerciale : Soude en cristaux « la droguerie écopratique »

CODE : DO010

**Utilisations :** Usages ménagers et pour le bricolage : lessivage des peintures, dissolution des graisses, lessives...

**Distributeur :**

Nom / Raison Sociale: **Ecodis**  
Adresse: ZA Kerboulard  
56250 St Nolff FRANCE

Téléphone: 02.97.48.40.59  
Télécopie: 02.97.45.50.14

N° d'appel d'urgence:  
CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES  
ORFILA

Téléphone: 02.99.59.22.22  
Télécopie: 01.45.42.59.59

---

### 2- Identification des dangers

Classification Selon le décret EU-GHS (CE) no. 1272/2008

Symbole :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

**Phrases de danger :**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Phrases de précaution :**

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou la directive 1999/45/CE

Symboles :



Xi - Irritant

**Phrases de risque :**

R36 Irritant pour les yeux.

**Phrases de sécurité :**

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S22 Ne pas respirer les poussières.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

---

### 3- Composition / information sur les composants

**Substances**

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Carbonate de sodium	(N° CAS) 497-19-8 (N° CE) 207-838-8 (N° index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19-0017	100	Xi ;R36
Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)
Carbonate de sodium	(N° CAS) 497-19-8 (N° CE) 207-838-8 (N° index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19-0017	100	Eye Irrit. 2, H319

**Mélange**

Non applicable

---

### 4- Premiers secours

**Conseils généraux :** Enlever sans délai les vêtements tachés par le produit.

**Contact avec les yeux :** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**Contact avec la peau :** Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures. Laver abondamment la peau à l'eau.

**Ingestion :** Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

**Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

---

### 5- Mesures de lutte contre l'incendie

**Non combustible, non inflammable.**

**Moyens d'extinction appropriés :** Tous les agents d'extinction sont utilisables.

**Moyens d'extinction inappropriés :** Aucun

**Equipement de protection spécial des intervenants** : Equipement de protection approprié avec appareil de protection respiratoire autonome.

**Instructions particulières** : Aucune

**Risques particuliers d'exposition en cas d'incendie** : Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

---

## 6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles** : Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Ne pas respirer les poussières.

**Précautions pour l'environnement** : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** : Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur). Neutraliser avec une solution acide.

---

## 7- Manipulation et stockage

**Manipulation** : Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère. Eviter le contact avec l'eau ou l'humidité. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter le contact de la substance avec les yeux.

**Stockage** : Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine. Attention ! Durée de stockage limitée.

**Prévention des incendies et explosions** : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

---

## 8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

**Concentrations moyennes en poussières de l'atmosphère inhalée** :

- Poussières totales : VME = 10 mg/m<sup>3</sup>
- Poussières alvéolaires : VME = 5 mg/m<sup>3</sup>

**Mesures de contrôle de l'exposition professionnelle** : Si la ventilation est insuffisante pour maintenir des concentrations de poussières sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Equipement de protection individuelle** :

- Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Caractéristiques recommandés : Gants imperméables conformes à la norme NF EN374.

- Protection des yeux : En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection respiratoire : Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149. Appareil de protection respiratoire filtrant anti-particules.

- Protection du corps : Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
- Mesures générales : Respecter les mesures usuelles pour l'utilisation des produits chimiques. Retirer immédiatement les vêtements souillés et humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Pas de précautions spéciales pour l'environnement requise.

---

## 9- Propriétés chimiques et physiques

**Aspect** : Poudre hygroscopique

**Couleur** : Blanc

**Odeur** : Inodore

**Point éclair** : ininflammable

**Inflammabilité** : ininflammable

**Propriétés comburantes** : Aucune

**pH** : 11,2 (solution aqueuse 1g/ml)

**Température de fusion** : 851°C

**Température d'ébullition** : 1600°C

**Densité** : > 1

**Hydrosolubilité** : 71 g/l à 0°C et 215 g/l à 20°C

**Masse volumique** : 0,56 – 1,01 kg/dm<sup>3</sup> (à 20°C)

---

## 10- Stabilité et réactivité

**Stabilité** : Cette substance est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

**Conditions à éviter** : Eviter : la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Matières à éviter** : Tenir à l'écart des acides, de la chaux. Attaque de nombreux métaux en présence d'eau ou d'humidité.

**Produits de décomposition** : Aucune donnée n'est disponible

---

## 11- Informations toxicologiques

### Données toxicologiques

#### **Informations sur les effets toxicologiques**

Les contacts prolongés ou répétés avec la substance peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Peut entraîner des effets réversibles sur les yeux, tels qu'une irritation oculaire qui est totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

**Toxicité aiguë** :

CL50 (rat - 4h) = 4090 mg/kg

#### Effets sur la santé

**Effets principaux** : Irritant pour les muqueuses et les yeux.

**Inhalation** : Irritation du nez et de la gorge. A hautes concentrations, toux. En cas d'expositions répétées ou prolongées : risque de maux de gorge, de saignements de nez.

**Contact avec les yeux** : Irritation intense, larmoiement, rougeur des yeux et gonflement des paupières. Risque de lésions graves ou permanentes de l'œil.

**Contact avec la peau** : Au contact de la peau humide, irritation. Lors de contacts répétés : sécheresse et gerçures de la peau.

**Ingestion** : Irritation sévère. L'ingestion provoque des brûlures de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac. Nausées et vomissements. Si ingestion de quantité importante: Nausées et vomissements sanglants, crampes abdominales et diarrhée sanglante.

## 12- Informations écologiques

### Informations générales

Empêcher le contact avec le sol, le milieu aquatique, les égouts.

Toxicité : Poissons : CL50 (96h) = 300-320 mg/l (Bluegill Sunfish)

Daphnies : CE50 (48h) = 200-227 mg/l (Daphnia Dubia) - CE50 (48h) = 347 mg/l (Daphnia magna)

---

## 13- Considérations relatives à l'élimination

**Produit** : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permis : mise au rebut conforme à la réglementation locale concernant les peintures et solvants.

**Emballage** : Remettre les récipients vides et secs au centre de tri pour recyclage.

---

## 14- Informations relatives au transport

### Transport terrestre

Non soumis

### Transport maritime

Non soumis

### Transport aérien

Non soumis

---

## 15- Informations réglementaires

Etiquetage suivant réglementation UE

Lettre-code, symbole de danger

Xi - Irritant

Phrases de risques

R36 Irritant pour les yeux.

Phrases de sécurité

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S22 Ne pas respirer les poussières.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

---

## 16- Autres informations

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. L'information donnée correspond à l'état actuel de la connaissance de notre fournisseur et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.